

## DELIBERATIONS du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

**Séance du 16 décembre 2015**

Délibération n° 2015 - 16/12/2015 – 10

*Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention  
ou engageant l'université de Bourgogne*

Le Conseil d'administration

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Après en avoir délibéré

**Approuve, avec 19 voix pour (unanimité) :**

**les conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne suivants :**

**Pôle RECHERCHE**

N°	Contractant / Composante / Laboratoire / Nom du porteur et équipe de recherche	Partenaires Financiers	Objet	Montant de la subvention	Signature du Président
2015-0398	CREDESPO M. Patrick CHARLOT	Les Presses universitaires du Septentrion	<b>Aide à la publication :</b> <i>Ouvrage : "Les défis de la démocratie sociale"</i>	<b>3 300,00 € TTC</b>	09/11/2015
2015-0399	CREDESPO M. Patrick CHARLOT	M. Dominique ANDOLFATTO Mme Alexandra GOUJON, Conseil de gérance des Editions de l'Université de Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles	<b>Contrat d'édition :</b> <i>Ouvrage : "Partis politiques et démocratie"</i>	<b>3 000,00 € HT</b>	15/10/2015

N°	Contractant / Composante / Laboratoire / Nom du porteur et équipe de recherche	Partenaires	Objet	Montant
MA-2015- 0464	Université de Bourgogne M. Alain BONNIN	UFC - CNRS - OSU THETA	Convention de coopération Scientifique dans le cadre d'une co-tutelle	18 000 €

POLE FVU

Porteur(s) du projet / Partenaires	Objet de la convention, durée	Subvention accordée, conditions
<p><b>Convention entre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'Université de Bourgogne (uB) représentée par son Président</li> <li>et</li> <li>- le Comité Régional du Sport Universitaire (CRSU) représenté par son Directeur</li> </ul>	<p>Convention de financement relative au fonctionnement du Pôle d'Excellence des Pratiques Sportives à l'Université de Bourgogne au titre de l'année universitaire 2015-2016</p> <p>Convention signée pour 1 an</p>	<p>Les subventions octroyées par l'Université de Bourgogne en vue de cofinancer les actions décrites aux articles 3 et 4 de la convention de partenariat relative au fonctionnement du Pôle d'Excellence des Pratiques Sportives se répartissent au titre de l'année 2015-2016 de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- encadrement pédagogique : 12 000 euros</li> </ul> <p>Cette dotation est gérée par le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) de l'université de Bourgogne qui prend en charge la rémunération des enseignants concernés ainsi que le dédommagement des tuteurs (accompagnement des étudiants du PePS).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- encadrement sportif et médical : 12 000 euros</li> </ul>

Porteur(s) du projet / Partenaires	Objet de la convention
<p><b>UB</b></p> <p>/</p> <p><b>Rectorat de l'académie de Dijon (Lycée le Castel)</b></p>	<p>Avenant à la convention entre l'Université de Bourgogne et le Lycée le Castel relative à l'organisation de la formation conduisant à la délivrance du diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique (DTS IMRT) - promotion 2016-2019</p> <p><b>CP DU 01.12.2015 : pas d'observations particulières</b></p> <p><b>AVIS CFVU : avis favorable à l'unanimité</b></p>
<p><b>UB (IAE Dijon)</b></p> <p>/</p> <p><b>UFC (IAE Besançon) et DFCG BFC</b></p>	<p>Convention de partenariat entre la DFCG BFC, l'IAE Dijon et l'IAE Besançon relative aux Masters Contrôle de Gestion et MAFE (Management Administratif et Financier en Entreprise)</p> <p><b>CP du 01.12.2015 : pas d'observations particulières</b></p> <p><b>AVIS CFVU : avis favorable à l'unanimité</b></p>
<p><b>UB (ISAT Nevers)</b></p> <p>/</p> <p><b>UNIVERSITE D'ORLEANS</b></p> <p><b>POLYTECH'ORLEANS</b></p>	<p><i>(pour information de la CFVU)</i></p> <p>Avenant à la convention de cohabilitation du Master AESM du 13 décembre 2012 pour l'année universitaire 2014-2015 relatif à la répartition des frais d'inscription entre l'université d'Orléans et l'université de Bourgogne (ISAT)</p>
<p><b>UB /</b></p> <p><b>Universités du Maine, de Franche-Comté, de Haute-Alsace, de Limoges et le CNAM</b></p>	<p><i>(pour information de la CFVU)</i></p> <p>Convention de partenariat relative à la réalisation d'une ressource pédagogique dans le domaine de la photosynthèse sous la responsabilité scientifique de Monsieur Benoît SCHOEFS.</p> <p>Pour l'Université de Bourgogne, la responsable scientifique es Madame Emmanuella FOUCHERAU</p>
<p><b>UB (UFR Sciences de Santé)</b></p> <p>/</p> <p><b>IFMK Dijon</b></p>	<p>Convention entre l'UB et l'IFMK de Dijon relative à l'universitarisation des études de masso-kinésithérapie</p> <p><i>Arrêté du 2 septembre 2015 relatif au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute – article 1 :</i></p> <p><i>Dans le cadre de l'intégration de la formation des masseurs-kinésithérapeutes au processus licence, master, doctorat, les instituts de formation en masso-kinésithérapie passent une convention avec une université disposant d'une composante santé et le conseil régional. Cette convention détermine les modalités de participation et les responsabilités des trois signataires. Les instituts de formation s'engagent dans une démarche d'auto-évaluation du dispositif de la formation. La formation conduisant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute fait l'objet d'une évaluation périodique par l'autorité indépendante en charge de l'évaluation auprès du ministère de l'enseignement supérieur.</i></p> <p><b>Proposition faite à la CFVU : adoption du volet pédagogique de la convention à l'exclusion des articles 7 et 14.</b></p> <p><b>Le volet financier sera étudié par le Conseil d'Administration</b></p> <p><b>AVIS CFVU : avis favorable à l'unanimité</b></p>

**PAJI**

<b>Composante université</b>	<b>Date d'arrivée</b>	<b>N°</b>	<b>Partenaire</b>	<b>Objet</b>
PAJI	20/11/2015	7408	Communauté Urbaine du Grand Dijon 40, Avenue du Drapeau 21000 DIJON	Convention relative au financement de la Carte culture étudiants 2015/2016. Montant de la subvention : 15 000 €.
Espace Entreprises	27/11/2015	7412	French Tech Dijon- Bourgogne Place des Nations Unies 21000 DIJON	Convention de partenariat qui définit le programme d'actions de l'association. Montant de la subvention : 5 000 €.
Pôle Patrimoine	27/11/2015	7414	Fédération Francophone de Cancérologie Digestive (FFCD) Faculté de Médecine 7, Bd Jeanne d'Arc 21 079 DIJON Cedex	Convention d'occupation temporaire de locaux en terrasses du bâtiment Santé B1 : - mise à disposition du FFCD de locaux existants - construction de nouveaux locaux entièrement financée par le FFCD. Durée : jusqu'au 31/12/2026.
UFR Sciences de Santé	06/12/2015	7419	Université de Lorraine 34, Cours Léopold 54 052 NANCY CEDEX	Convention de formation professionnelle pour stagiaire bénéficiant d'une prise en charge financière : 5 500 €. Organisation de la formation master 2 <sup>ème</sup> année santé publique et environnement « Intervention en promotion de la santé ».
Espace Entreprises	07/12/2015	7420	MEDEF Côte d'Or 6 Allée André Bourland 21000 DIJON	Convention de partenariat financier pour l'organisation de l'édition 2016 de l'Université d'été du MEDEF : 10 000 € HT.

Dijon, le 17 décembre 2015

Le Président de l'Université de Bourgogne

Alain BONNIN

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement